

Nantes, le 6 juin 2020

Transports scolaires

## Ouverture des inscriptions en ligne pour les transports scolaires 2020-2021 du réseau Aléop

A compter de lundi 8 juin, les familles ligériennes peuvent procéder à l'inscription en ligne de leur enfant pour obtenir leur abonnement annuel 2020-2021 au transport scolaire du réseau Aléop. Après l'étape importante d'harmonisation des transports scolaires en 2019, la Région continue de faire évoluer ses outils. Carte réutilisable, nouveau module d'affichage des fiches horaires, inscription en quelques clics, sur [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr) : tout est pensé pour faciliter l'accès aux services de transport scolaire aux 150 000 jeunes Ligériens qui les empruntent quotidiennement pour se rendre dans leur établissement.

**Dates des inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-21** : du 8 juin au 31 juillet 2020. A compter du 1<sup>er</sup> août, le forfait sera majoré de 20 € en cas d'inscription tardive non justifiée.

**Public concerné** : tous les élèves domiciliés dans un des 5 départements des Pays de la Loire et fréquentant un établissement, public ou privé sous contrat d'Etat, de la maternelle à la terminale, ainsi que les apprentis ligériens niveau 5 (CAP) et niveau 4 (Bac pro, brevets professionnels et mentions complémentaires). Les élèves déjà transportés en 2019-20 qui doivent renouveler leur abonnement pour 2020-21. Attention, la Région n'organise pas le transport des élèves domiciliés et scolarisés au sein d'une même communauté d'agglomération.

**Tarifs annuels** : 110 € par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train, sous réserve du respect des dispositions du règlement des transports scolaires, et notamment la sectorisation des établissements. Une gratuité s'applique dès le 3<sup>ème</sup> enfant par famille transporté sur le réseau Aléop. Demi-tarif à 55 € pour les enfants scolarisés en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

**Modalités d'inscription en ligne** : le formulaire d'abonnement est à renseigner sur le [portail d'inscription](https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires) <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>  
Attention : les élèves déjà inscrits cette année doivent conserver leur carte, qui sera rechargée à distance.

Les familles qui n'ont pas d'accès Internet sont invitées à contacter par téléphone l'antenne du service transport régional de voyageurs de Sarthe : 02 43 61 37 20.

### Modalités de remboursement suite à la suspension du service pendant la période Covid-19

Pour les abonnés 2019-20, un forfait de remboursement sera proposé ultérieurement pour compenser la suspension de service du 15 mars au 11 mai 2020.

« Comme nous nous y sommes engagés, les 2 mois pendant lesquels les services de transport scolaire ont été à l'arrêt en conséquence de la crise du Covid-19 pourront être remboursés. Les familles concernées recevront prochainement un mail leur indiquant les modalités d'utilisation de la plateforme de demande d'aide pour obtenir ce remboursement forfaitaire. », indique Roch Brancour, vice-président en charge des transports.

**CONTACT PRESSE** : **Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97